



## Enregistrement auprès des impôts changement capital

-----  
Par agence

bonjour

si une société civile à capital variable :

- accueille un nouveau membre qui apporte du capital ( d'ou augmentation du capital) ou
- qu'un ancien associé quitte la sc (et repart avec la somme correspondant avec ses parts, d'où réduction du capital)
- ou en cas ou un associé vendent ses parts à un nouvel associé

est il nécessaire / obligatoire d'enregistrer l'acte auprès des impôts ?

moi il ne me semble pas .... mais en faisant enregistrer cela auprès du greffe, ils n'ont pas l'air d'être de mon avis....

qu'en pensez vous ?

merci de votre expertise !